

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2010

Effectif légal du conseil municipal

27

Nombre de conseillers en exercice

27

Présents : Monsieur TERRIEN, Madame BRIENT, Monsieur LE DAUPHIN, Mesdames NIHOARN, SEGURA (jusqu'à 20h30), Messieurs BLONDE, L'HOTELLIER, Madame LE CAROU, Messieurs MARQUET, CORBEL, CAER, NICOL, Mesdames LE GALL, GOASDOUE, TURPIN, GAGOUD, BROUDIC, FROMENTOUX, Messieurs LE MELLOTT, HELLEGOUARCH, LE NOANE, VRIGNEAU, JORAND, Mesdames QUENIAT, KERMORGANT, Monsieur SEGUIN.

Absentes : Madame LE MANCHEC ; procuration à Madame QUENIAT
Madame SEGURA ; procuration à Monsieur TERRIEN à partir de 20h30

Présents	26 (-1)
Procurations	2
Absent	0

Monsieur TERRIEN, Maire, ouvre la séance à 19h30. Le compte-rendu de la dernière séance du Conseil municipal n'appelant pas de remarques particulières, Monsieur le Maire souhaite l'ajout de deux points à l'ordre du jour, relatifs au Syndicat Départemental d'Electrification :

- Eclairage public Cœur de bourg – 2^e tranche
- Demande d'extension du réseau basse tension

Aucune objection n'étant émise, il propose de passer à l'ordre du jour.

1. Personnel communal – Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire donne lecture du tableau présenté aux membres du Conseil et propose :

- la création d'un poste d'attaché territorial pour le recrutement d'un nouveau DGS ;
- la création d'un cinquième poste d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe suite à la demande de rétrogradation de Monsieur Christian CAMPION, anciennement Agent de maîtrise ;
- et la mise à jour du tableau des effectifs suite aux départs de Messieurs Nicolas SCHMIDT (SCEA) et Pascal LECORGUILLE (SCEA), à l'arrivée de Monsieur Bernard GUEGAN (SCEA), au départ à la retraite de Madame Yveline LE GALL, à la transformation du CAE de Monsieur Anthony LE MERRER en apprentissage (ST), et à l'arrivée de Monsieur Mickaël THIERTANT en qualité d'apprenti (ST).

TABLEAU DES EFFECTIFS COMMUNAUX
arrêté au 20 mai 2010

Emplois permanents à temps complet	Nombre	Pourvus	
Attaché principal territorial	1	1	
Attaché territorial	1	0	
Ingénieur principal territorial	1	1	
Rédacteur chef	1	1	
Rédacteur	1	1	
Contrôleur principal de travaux	1	1	
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1	1	
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1	1	
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	1	1	
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	1	1	
Adjoint du patrimoine de 1 ^{ère} classe	1	1	
Agent de maîtrise principal	1	1	
Agent de maîtrise	5	4	-1
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	5	5	+1
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	3	3	
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	3	3	
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	2	2	
Brigadier	1	1	
Animateur	1	1	
Educateur des activités physiques et sportives 1 ^{ère} classe	1	1	
<i>Agents du service de l'eau et de l'assainissement</i>			
Contractuels de droit privé	3	3	
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1	1	
Technicien supérieur territorial	1	0	-1
Sous-Total 1	38	35	
Emplois permanents à temps non-complet			
ATSEM de 1 ^{ère} classe (32/35 ^{èmes})	7	7	
Animateur contractuel CLSH (20,3/35 ^{èmes})	1	1	
Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	1	1	
Agent social de 2 ^{ème} classe	1	1	
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	3	3	
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	15	14	-1
Agent en CAE	0	0	-1
Apprenti	2	2	+2
Sous-Total 2	30	29	
TOTAL	68	64	

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise les deux créations de postes susmentionnés et adopte le nouveau tableau des effectifs tel que présenté ci-dessus.

2. Personnel communal – Demande de financement de VAE

Par courrier, Madame Christine SARCHET a fait savoir qu'elle souhaite obtenir un Master « Conseil en évaluation et analyse financière publique » à l'Université de Rennes 1 par la voie de la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience). Elle a constitué un dossier et est en attente d'une réponse concernant sa recevabilité.

Madame SARCHET demande la participation de la commune pour le financement de sa VAE. Elle évalue les frais à 1 000 € pour l'accompagnement du dossier de validation et 235 € pour les frais de scolarité.

Renseignements pris auprès du Centre de Gestion, Monsieur le Maire indique qu'il n'existe pas d'obligation de financement quand il s'agit d'un projet personnel. Pour autant, un financement partiel est possible.

Pour information, la commune a participé à la prise en charge d'une démarche de VAE en 2009 pour Madame Catherine HUET (CLSH) pour un montant de 300 € sur devis et avec convention. Elle a obtenu cette validation tout récemment. Monsieur le Maire l'en félicite au nom du Conseil municipal.

Considérant qu'il peut s'agir d'un atout supplémentaire dans la recherche d'un nouvel emploi et que la participation de la commune est conditionnée à la recevabilité du dossier par l'université Rennes1 et à l'élaboration d'une convention, Monsieur le Maire propose d'accorder une aide financière à hauteur de 300 €.

Madame QUENIAT souhaite connaître la durée de la démarche. Selon Madame KERMORGANT, la durée est variable en fonction de l'élaboration du dossier personnel, du passage d'un oral et de la possibilité de formations complémentaires. Il ne s'agit pas d'un concours. Madame SEGURA pense qu'il s'agit d'un atout supplémentaire pour la recherche d'emploi. Madame KERMORGANT estime qu'il est difficile de retrouver un emploi dans le poste pour lequel Madame SARCHET a été évincée, d'autant qu'il s'agit d'un emploi politisé. Elle soutient donc la démarche.

Monsieur VRIGNEAU demande si Madame SARCHET est en congé au cours de la VAE. Monsieur le Maire répond par la négative.

Monsieur LE NOANE se dit gêné par cette demande. En général, il est très favorable à ce type de démarche mais, dans le cas particulier, il dit avoir eu connaissance d'écrits de Madame SARCHET, qui l'empêchent de soutenir la demande.

Madame QUENIAT tient à faire remarquer que la demande de Madame HUET était très différente. Madame HUET obtenait sa VAE pour continuer à travailler dans la commune avec une mission complémentaire.

Madame SEGURA indique qu'il est dans l'intérêt de la commune que Madame SARCHET retrouve rapidement un emploi.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, par 22 voix pour et 5 abstentions, de participer à hauteur de 300 € à la démarche de VAE de Madame SARCHET.

3. Budget Campings – Salaires 2010

Il est proposé au Conseil d'adopter le montant de la rémunération des gestionnaires et autres personnels des campings municipaux au titre de la saison 2010. Monsieur le Maire indique qu'une revalorisation de 2 % figure sur la note de synthèse. Il précise que les rémunérations des gestionnaires et assistant-gestionnaire ont été revalorisées de 2% chaque année depuis au moins 2001. Il remarque que les agents communaux n'ont pas bénéficié d'une telle revalorisation.

Monsieur le Maire propose donc de revaloriser la rémunération des gestionnaires de 1 % et celle de l'assistant-gestionnaire de 1,5 %, considérant sa forte implication au camping de l'Ile-Grande.

	2010	= 2009 + 1 %		
Gestionnaires		Nbre agents	Nbre mois	Total
Rémunération de base brute	1 933	2	5	19 331
Congés payés 10%	194	2	5	1 939
Surveillance de nuit	542	2	2	2 169
			TOTAL	23 440

Assistant-gestionnaire CDD 5 Mois : 2009+1,5%

2010 = 2009*1,015 1 437 brut

+ 10 % de congés payés en fin de contrat

Autres salariés, Aides gestionnaires CDD 1 ou 2 mois, Agents d'entretien

Paiement sur la base du **SMIC horaire** en fonction du nombre d'heures réellement effectuées plafonnées à un temps complet (151,67 h / mois)

Madame QUENIAT indique qu'elle avait reçu en fin d'année Monsieur Jean-Pierre GUEGOU, assistant-gestionnaire de l'Ile-Grande. Pour l'avoir constaté, elle souligne qu'il effectue un travail difficile, notamment dans la gestion des conflits en période nocturne, et que ce travail est différent de celui d'un agent sur un rythme de 35 heures. Il avait demandé à pouvoir bénéficier de la prime de surveillance de nuit.

A la demande de Monsieur VRIGNEAU, Monsieur le Maire précise que la journée de bilan de saison est incluse dans le contrat.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, par 22 voix pour et 5 abstentions, de revaloriser par rapport à 2009 la rémunération des gestionnaires de camping de 1% et celle de l'assistant-gestionnaire de 1,5% tel que présenté ci-dessus.

4. Budget principal – Ligne de trésorerie

Monsieur LE DAUPHIN, adjoint en charge des finances, présente la demande qui porte sur l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 500 000 €.

Monsieur le Maire informe que cette ligne a été utilisée quatre fois sur des périodes plus ou moins longues entre 2009 et 2010 : 100 000 € pendant 58 jours ; 115 000 € pendant 42 jours ; 65 000 € pendant 44 jours ; 40 000 € pendant 47 jours.

Le coût d'utilisation de cette ligne a été le suivant :

Commission d'engagement (CA2009)	250,00 €
Intérêts 2009	931,38 €
Intérêts 2010	129,80 €
Total	1311,18 €

En 2009-2010, la ligne était ouverte à la BCME pour 500 000 € avec un taux fixe de 2,52 % l'an et 250 €.

Les propositions reçues des banques sont les suivantes :

	Index	Date	Taux	Marge	Taux global à la date	Commission engagement
Caisse d'épargne	EURIBOR 1 semaine	10/05/2010	0,3620%	0,60%	0,96%	200 €
BCME	T4M	04/2010	0,3453%	0,68%	1,03%	250 €
Crédit agricole	EURIBOR 3 mois moy.	04/2010	0,6430%	0,60%	1,24%	500 €
DEXIA	EONIA	18/05/2010	0,325%	0,96%	1,285%	1000 €

La proposition de la Caisse d'Épargne semble la plus intéressante. Toutefois, Monsieur le Maire indique que les fluctuations de l'EURIBOR sont plus importantes que celles du T4M et qu'il est préférable dans le contexte actuel de privilégier la stabilité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir la proposition de la BCME.

5. Budget principal – Demande de cautionnement par la BNIG

La Base nautique souhaite renouveler sa flotte de 6 catamarans de 14 pieds. Le montant total de l'investissement est de 41 000 €.

Afin de préserver sa trésorerie, elle a choisi de recourir à un emprunt bancaire pour la totalité de l'investissement auprès du Crédit Agricole. La réalisation du prêt est soumise à l'obtention d'une caution. La BNIG sollicite la commune afin qu'elle se porte caution de ce prêt.

Monsieur le Maire indique que la commune s'est déjà portée caution pour la Base nautique dans le passé. Le taux d'emprunt actuel est de 3,75 % pour une durée de 5 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accorder la caution de la commune à la Base nautique pour l'achat susmentionné.

6. Budget principal – Attribution des subventions communales

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur L'HOTELLIER, adjoint en charge des associations, pour la présentation des propositions de subventions aux associations pour 2010.

Monsieur SEGUIN souhaite des explications lorsque le montant de la subvention a évolué.

Concernant l'association *Dune moi du rêve*, Madame QUENIAT précise qu'il s'agit d'une demande ponctuelle tardive versée en début 2010 et qui figure de ce fait dans ce tableau.

Madame QUENIAT demande si la subvention au *Secours Populaire* est toujours prise en compte par le CCAS. Madame BRIEND précise que les subventions du CCAS seront votées en juin.

Concernant l'association *des 20 km de la Côte de Granit Rose*, Madame KERMORGANT se fait l'écho du regret de la stabilité depuis plusieurs années de la subvention et sa faiblesse par rapport à celle des autres communes. Selon Madame LE CAROU, la subvention de 620 € est identique à celle de TREGASTEL et une demande supérieure n'a pas été formulée.

ASSOCIATIONS PLEUMEUROISES

Thématique	Association	Montant
Anc. combattants	ANAI	150,00
Anc. combattants	FNACA	110,00
Anc. combattants	UFAC	150,00
Anc. combattants	ANACR	150,00
TOTAL	ANCIENS COMBATTANTS	560,00
Solidarité	Un enfant une famille bretonne	300,00
Solidarité	Section VTT- Asso Lou Anne	900,00
Solidarité	Dune moi du rêve	250,00
TOTAL	SOLIDARITE	1 450,00
Animation	Phubus	250,00
Animation	20 km Côte de Granit Rose	620,00
Animation	Ensemble pour le développement du Sport (BNIG Hot Cup)	100,00
TOTAL	ANIMATION	970,00
Cult.-Patrimoine	Fanfare de Pleumeur-Bodou	1 500,00
Cult.-Patrimoine	Radomisol	5 160,00
Cult.-Patrimoine	OMCL	2 000,00
Cult.-Patrimoine	Bricolage pour tous	30,00
TOTAL	CULTURE - PATRIMOINE	8 690,00
Environnement	LPO	1 500,00
TOTAL	ENVIRONNEMENT	1 500,00
Sport	OMS	15 500,00
Sport-Emploi	OMS	
Sport	Cosmogym	3 000,00
Sport-Emploi	Cosmogym	9 032,00
Sport	Judo - Isabelle Merrant (professeur) - Stage Japon	200,00
Sport-Emploi	ASPTT Judo	3 192,00
Sport	FCTPB (ex AS Pleumeur-Bodou Foot)	4 500,00
Sport-Emploi	FCTPB	2 667,00
Sport	Hand-Ball	3 000,00
Sport	Association de tennis pleumeurois	1 200,00
Sport	Base Nautique Ile-Grande	7 000,00
Sport	Base Nautique (classes de mer)	7 000,00
Sport-Emploi	Base Nautique Ile-Grande	11 895,00
Sport	Base Nautique - Nicolas Le Gal	400,00
Sport	Cyclos Pleumeurois	400,00
Sport	Tennis de table	1 800,00
Sport-Emploi	Tennis de table	1 227,05
Sport	AS Collège Paul Le Flem	450,00
TOTAL	SPORT	72 463,05
Tourisme	Office de Tourisme	41 300,00
Tourisme-Emploi	Office de Tourisme	
TOTAL	TOURISME	41 300,00
Autre	Amicale des Employés Communaux	1 000,00
TOTAL	AUTRE	1 000,00

TOTAL	127 933,05
--------------	-------------------

ASSOCIATIONS NON PLEUMEUROISES

SNSM	500,00
Groupement Défense Sanitaire du canton de Perros-Guirec	100,00
Comice Agricole du canton de Perros-Guirec	610,00
TOTAL	1 210,00

ABONNEMENTS - ADHESIONS - PARTICIPATIONS

Protection civile	50,00
Prévention routière comité 22	35,00
Conseil Général 22 - Fonds local d'Aide aux Jeunes	1 244,00
Justice en Trégor Argoat	50,00
RASED (Réseau aides spécialisées aux élèves en difficulté)	190,00
Rivages de France	175,00
AMF (Asso. Maires de France)	1 136,12
APVF (Asso Petites Villes de France)	354,69
CAUE 22 (Conseil Archi. Urbanisme Environnement)	332,32
TOTAL	3 567,13

AUTRES PARTICIPATIONS OBLIGATOIRES

CIPE Petite enfance - Relais assistantes maternelles	5 250,00
SIVU Enfance Jeunesse	15 500,00
Ecole privée	37 656,00
Syndicat mixte de protection du littoral - VIGIPOL	793,44
TOTAL	59 199,44

ASSOCIATIONS PLEUMEUROISES	127 933,05
ASSOCIATIONS NON PLEUMEUROISES	1 210,00
ABONNEMENTS - ADHESIONS - PARTICIPATIONS	3 567,13
TOTAL art. 6574	132 710,18
AUTRES PARTICIPATIONS OBLIGATOIRES	59 199,44

Concernant l'association *Radomisol*, Madame KERMORGANT souhaite connaître la raison de l'augmentation. Madame BROUDIC précise que la participation au nombre d'élèves a été revalorisée de 75 à 80 € et qu'une subvention exceptionnelle de 600 € est proposée pour les 20 ans de l'association.

Madame KERMORGANT s'interroge sur l'augmentation de 1 000 € pour l'association *Cosmogym* dans la partie aide à l'emploi. Madame QUENIAT précise qu'auparavant le financement concernait un emploi à 80 % ; il est aujourd'hui à 100 %. L'emploi est financé par trois partenaires pour un tiers chacun : le Conseil général, la commune et l'association. Monsieur le Maire indique que la subvention demandée était de 10 000 €

pour l'aide à l'emploi et de 5 300 € pour le fonctionnement. Il a reçu les responsables de l'association et, en accord avec elles, l'aide supplémentaire a été consacrée à l'emploi qui leur semblait le plus préoccupant. Au cours de cet entretien, il a été discuté des pistes envisagées par l'association afin qu'elle puisse trouver un autofinancement plus élevé. Madame QUENIAT signale que toutes les équipes d'aérobic ont été sélectionnées pour le championnat de France à RODEZ et que ce déplacement a un coût. Monsieur le Maire répond que cette question a été abordée avec l'association.

Monsieur SEGUIN s'interroge sur la nature de l'aide apportée à Madame Isabelle MERRANT. Monsieur le Maire précise que l'aide concerne un professeur de judo de PLEUMEUR-BODOU pour une formation qui sera bénéfique aux élèves. A la demande de Monsieur SEGUIN, Monsieur le Maire indique que l'aide sera versée à l'ASPTT Judo et non directement à la personne.

Concernant la subvention au Hand-ball, Madame LE CAROU explique sa diminution par la baisse forte de fréquentation de la salle de PLEUMEUR-BODOU par les équipes suite à la fusion Trégor Hand-ball avec LANNION-PLOUBEZRE. Les matches ont lieu à LANNION et PLOUBEZRE. Il s'agit de montrer que la commune n'est pas uniquement un financeur et qu'elle souhaite que ce sport soit aussi pratiqué à PLEUMEUR-BODOU.

Madame KERMORGANT est étonnée de voir disparaître la subvention au CIDF (Centre d'information sur les droits des femmes). Monsieur le Maire indique l'absence de demande pour le budget commune.

Madame QUENIAT s'interroge sur la suppression de la subvention à la PEP. Monsieur le Maire formule la même réponse que précédemment.

Madame QUENIAT demande ce qu'il en est de l'AFCCRE. Madame KERMORGANT indique que la subvention était liée au jumelage mais qu'il est aujourd'hui en sommeil.

Monsieur le Maire précise que le principe de l'examen des subventions est le dépôt d'une demande. Monsieur BLONDE s'étonne de l'absence de demandes de la part d'associations de personnes handicapées. Il est répondu que certaines de ces demandes seront traitées par le CCAS.

Concernant les participations obligatoires, Madame NIHOARN précise que la forte augmentation de la participation au CIPE est due au problème de déficit de 2009 ; année pour laquelle la participation de PLEUMEUR-BODOU a été assez faible (2 250 €).

Concernant la subvention à l'Ecole Saint-Joseph, Madame QUENIAT constate, d'après son calcul, une augmentation de 12,7 % à effectif constant. Monsieur le Maire présente un courrier de la Préfecture des Côtes-d'Armor, en date du 11 mars 2010, relatif au financement des écoles privées sous contrat, indiquant les modalités de calcul (liste des dépenses de fonctionnement). Ce courrier indique le coût moyen d'un élève de classe élémentaire publique dans le département à 523 € ; coût fixé par arrêté préfectoral en date du 8 décembre 2009. Monsieur le Maire a rencontré les parents d'élèves et propose d'appliquer le coût moyen départemental pour les 72 élèves Pleumeurois. Madame QUENIAT précise que l'année passé l'effectif pris en compte était de 77 élèves. Madame NIHOARN informe que l'école a dû se séparer de la femme de ménage faute de moyens suffisants. Madame QUENIAT indique qu'en 2009 l'augmentation était de 3 % par élève. Monsieur JORAND demande si la préfecture impose le montant. Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'un chiffre moyen que les communes peuvent retenir ou pas. Madame QUENIAT évalue la revalorisation à 20 % par élève du fait de la baisse de l'effectif. Monsieur le Maire estime que cette revalorisation qui peut paraître importante permet de rattraper l'absence de revalorisation des années passées. Monsieur le Maire ajoute que l'évaluation du coût d'un enfant de l'école publique est difficile à PLEUMEUR-BODOU du fait de la présence de plusieurs sites scolaires. Il indique que si l'on prenait l'ensemble des coûts, le

montant de la participation pour l'école privée pourrait être bien supérieure. Madame QUENIAT indique que la subvention versée à LANNION est inférieure à 400 € en 2009. A la demande de Madame QUENIAT, Monsieur LE DAUPHIN indique que la somme est prélevée sur l'article Autres contributions obligatoires.

Madame KERMORGANT demande si une somme est conservée pour répondre aux demandes qui interviendraient au cours de l'année. Monsieur le Maire lui répond que cela sera difficile. Madame KERMORGANT aurait préféré que l'on privilégie des associations oeuvrant véritablement dans le domaine de la solidarité comme le CIDF. Le DGS précise que l'opération *Ti pass*, qui est financée sur la même ligne que les subventions aux associations, a connu un succès beaucoup plus important que l'année passée. La marge qui était conservée pour les demandes en cours d'année est donc épuisée.

Sur la demande de membres du Conseil, il est procédé à un vote séparé pour l'Ecole Saint-Joseph.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adopter les subventions 2010 telles que mentionnées dans le tableau joint, mise à part celle de l'école privée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'accorder, par 22 voix pour et 5 contre, la subvention à l'école Saint-Joseph sur le fondement de 523 € par enfant.

Monsieur le Maire demande la possibilité de modifier l'ordre des questions afin de traiter certains points avant le départ de Madame SEGURA. Le Conseil n'émet pas d'objections.

7. Commissions extra-municipales

Monsieur le Maire indique que les membres élus et non élus (selon le cas) de cinq commissions sont à pourvoir.

7.1. Commission PLU

Monsieur le Maire rappelle la composition de la Commission PLU qui s'est déjà réunie.

Membres élus (7)	Membres extérieurs (6)
SEGURA Yvonne	LANNOU Maurice (FAPEN)
NICOL Claude	GUYOMARD Robert (Chambre d'agriculture)
LE DAUPHIN Pierre	LISSILOUR Gabriel (agriculteur)
BLONDE Philippe	DESCLAUD Patrice (Eau et rivières)
LE GALL Annick	BOUFFAND Olivier (Pleumeur-Bodou Nature)
LE NOANE Georges	<i>attente proposition Quéniat</i>
SEGUIN Jean	

Pour répondre à la question de Monsieur SEGUIN, Monsieur le Maire précise que pendant et à la suite de la campagne électorale des personnes se sont proposées pour participer au travail de commissions.

Monsieur le Maire demande à Madame QUENIAT si elle peut proposer une ou deux personnes. Madame QUENIAT ne le peut pas dans l'instant ; ce point ne figurant pas l'ordre du jour. Madame SEGURA indique que la proposition est faite suite à la question de Monsieur SEGUIN et que les personnes proposées dans les commissions ne sont pas des représentants de partis mais des Pleumurois qui souhaitent s'investir. Elle ajoute que le groupe n'est pas fermé et que toutes les informations sont données aux

membres de la commission dont Monsieur LE NOANE. Au sujet de cette commission PLU, Monsieur LE NOANE informe qu'il a communiqué un long courrier à Monsieur le Maire, qui ne met pas en cause le fonctionnement, mais qui exprime son opposition à la démarche entreprise. Il estime que, sous la pression des services l'Etat, le PLU sera très restrictif, se calquant sur la loi littoral. Un débat lui semble nécessaire sur le sujet. Si Madame SEGURA est d'accord sur l'essentiel, elle considère qu'avec un PLU commencé depuis déjà 8 ans il n'est pas possible de remettre en cause tout ce qui a été fait par les prédécesseurs. Monsieur LE NOANE estime qu'il faut prendre le temps de la réflexion et rencontrer les services de la Sous-préfecture. Madame SEGURA rappelle que les communes doivent établir leur PLU en fonction des lois existantes, dont la loi Littoral. Monsieur le Maire indique que lors d'une réunion récente avec Monsieur le Préfet, les maires des communes littorales ont dit leur mécontentement concernant l'application de la loi. Madame QUENIAT souligne que, par la jurisprudence, la loi devient de plus en plus dure. Elle estime que l'on se trouve aujourd'hui devant des décisions arbitraires. Elle mentionne le « référentiel » connu des seuls services de l'Etat et qui sert à délivrer les permis de construire. Cette façon de procéder conduit, selon Madame QUENIAT, à la spoliation de biens familiaux par le fait notamment que des jeunes ne peuvent plus construire sur des terrains cédés par leurs parents. Madame SEGURA, qui se dit tout aussi attachée à la défense de la propriété privée, craint que l'affrontement avec les services de l'Etat conduise au blocage du PLU comme à la fin du précédent mandat. Monsieur le Maire demande à Madame QUENIAT de lui fournir un ou deux noms pour la commission PLU, qui, il le précise, doit définir les zonages pour construire, exploiter, protéger.

7.2. Commission Environnement

Concernant la commission Environnement, Monsieur le Maire indique qu'elle aura pour objet la préservation, l'aménagement des zones naturelles (landes, bois, littoral et qualité de l'eau, etc.), l'aménagement urbain, paysager, etc. Il cite pour exemple l'étang de Penvern, l'aménagement du Cœur de bourg et la vallée verte sous le bouldrome. Pour Monsieur SEGUIN, ces précisions cernent le secteur d'investigation des commissions qui ont un rôle technique ; le produit de leur travail étant remis à l'entité politique qu'est le Conseil.

Pour la commission Environnement, après avoir sollicité les différents groupes, Monsieur le Maire propose les noms suivants :

Membres élus (5)	Membres extérieurs (10)
SEGURA Yvonne	BURET Jacqueline
NICOL Claude	LE ROUX Guillaume
LE MELLOTT Benoît	GOURIOU Gildas
LE NOANE Georges	PRUNIER Alain
SEGUIN Jean	ROLLET Gérard
	QUEUFEULOU Anne
	LE GALL Joseph
	DUVAL Arlette
	QUERE Yannig
	PILON Armelle

Madame QUENIAT signale qu'elle a d'autres personnes intéressées qu'elle souhaite présenter. Monsieur le Maire répond que le nombre des membres des commissions est limité. Afin de ne pas donner l'impression de négociations, Madame KERMORGANT demande que le nombre des membres de chaque commission soit fixé. Elle ne

souhaite pas s'approprier politiquement les personnes extérieures proposées. Monsieur le Maire indique que le nombre de membres extérieurs de cette commission est volontairement plus élevé que d'autres mais qu'il n'est pas extensible. Il ajoute qu'il a informé précédemment les groupes du nombre de personnes qu'ils pouvaient présenter. Monsieur VRIGNEAU demande la possibilité d'intégrer des agents communaux à cette commission. Selon Monsieur le Maire, il est en effet envisageable de consulter les agents communaux sur des questions spécifiques.

7.3. Régie de l'eau

Elle se compose de 5 membres du Conseil municipal élus le 24 mars 2010 et de 5 personnalités extérieures à désigner. Après avoir consulté les membres du Conseil, Monsieur le Maire propose les personnes suivantes.

Membres élus (5)	Membres extérieurs (5)
SEGURA Yvonne	SEGUIN Christiane
NICOL Claude	LORIOU Bernard
MARQUET Alain	HOCHET Jean-Yves
VRIGNEAU Joël	LE DAUPHIN François
SEGUIN Jean	CHOQUER Jean-Yves

7.4. Commission Tourisme – Animation – Patrimoine

Après avoir sollicité les différents groupes, Monsieur le Maire propose les noms suivants.

Membres élus (6)	Membres extérieurs (6)
L'HOTTELIER Bertrand	BRIENT Michel
BROUDIC Christelle	LE FAUCHEUR Françoise
NIHOUARN Françoise	LORO Annie
LE CAROU Anne-Yvonne	CARIOU Jean-Luc
QUENIAT Armelle	<i>attente proposition Seguin</i>
KERMORGANT Yvette	<i>attente proposition Seguin</i>

Monsieur le Maire accorde un délai à Madame KERMORGANT afin de pouvoir présenter deux personnes.

Gêné par le mode de désignation des membres extérieurs, Monsieur SEGUIN redit qu'il conçoit une commission comme un groupe de personnes travaillant ensemble. Même si la diversité est nécessaire, la notion d'équilibre politique ne lui semble pas satisfaisante, tout comme la fixation du nombre des membres extérieurs.

A la demande de Madame KERMORGANT, Monsieur le Maire propose de revenir sur cette question lors du prochain Conseil municipal. Il fait un point de situation sur les désignations définitives qui sont celles de la commission Environnement et de la Régie de l'eau.

7.5. Commission Services à la personne

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit dans cette commission d'évoquer les services aux personnes âgées, personnes isolées, l'habitat, etc. Il précise que cette commission n'est pas un CCAS bis.

Après avoir consulté les membres du Conseil, Monsieur le Maire propose les personnes suivantes.

Membres élus (5)	Membres extérieurs (5)
BRIENT Odile	CORBE Henri
BROUDIC Christelle	LE BAIL Jean-Claude
SEGURA Yvonne	LE GRILL Patricia
JORAND Jean-Claude	TERRIEN Anne
KERMORGANT Yvette	MILBEO René

7.6. Commission Inter-écoles

Cette commission avait été mise en place en début d'année sous la précédente mandature. Trois élus y étaient représentés. Il s'agit de désigner les nouveaux élus qui y siégeront ; les autres membres étant déjà en place. A la demande de Madame KERMORGANT, Madame NIHOARN précise qu'il s'agit d'une commission de concertation sur l'organisation scolaire publique dans la commune. Elle regroupe les directeurs d'écoles, des représentants du personnel communal, des parents d'élèves. Monsieur le Maire propose d'ajouter un quatrième élu.

Membres élus (4)
NIHOARN Françoise
MARQUET Alain
LE MANCHEC Dominique
SEGUIN Jean

Madame NIHOARN indique que cette commission se réunira à la suite des Conseils d'école. Madame QUENIAT rappelle que l'objectif était de réunir la commission en juin afin d'analyser les effectifs prévus à la rentrée et de déterminer les besoins.

Monsieur SEGUIN revient sur la composition de la Commission Environnement et propose que Monsieur TRILLET y soit associé.

Après avoir rappelé les commissions pour lesquelles il manque quelques noms, (PLU ; Tourisme) Monsieur le Maire propose de valider ces commissions lors du prochain conseil municipal.

8. Contrat de station – Aire de camping-car de Cosmopolis

Le Conseil général souhaite examiner de façon groupée les dossiers présentés dans le cadre du Contrat de station. Les dossiers de TREBEURDEN et TREGASTEL ont été déposés. Il attend que PLEUMEUR-BODOU dépose le sien pour l'examen global.

Plusieurs projets concernant l'aire de camping-car de Cosmopolis ont été étudiés ces dernières années, de la réhabilitation à la restructuration.

Le premier projet prévoyait la création de 52 emplacements avec borne pour un coût de 178 683,12 €. Les critiques qui pouvaient être formulées concernaient l'insertion paysagère, la gêne pour les riverains, le coût élevé et l'absence de prise en compte des sanitaires.

Le deuxième projet concernait la borne et l'aménagement du site actuel pour un coût de 29 900,60 €.

Madame QUENIAT intervient au nom de Madame LE MANCHEC. Le premier projet consistait en la création d'une nouvelle aire qui avait l'inconvénient de jouxter le Village gaulois. Il avait ensuite été envisagé de réhabiliter l'aire existante et d'ouvrir

plus tôt les campings afin qu'ils puissent accueillir les camping-cars. Madame LE MANCHEC estime que le devis du second projet lui paraît faible. Il semble que rien ne soit prévu pour le stationnement des véhicules ni pour les sanitaires.

Monsieur le Maire fait remarquer que les deux projets sont en effet très différents et que le projet est à considérer dans la perspective d'une réhabilitation de l'espace Cosmopolis (voirie, aménagement paysager). Il note que ce type de projet est subventionné à hauteur de 40 % ; ce qui est rare et ne durera pas. En outre, le paiement du service par les camping-caristes permettra de financer le projet.

Monsieur le Maire propose soit de choisir un des deux projets et acter la demande de subvention par l'intermédiaire du Contrat de station, soit de se donner un délai pour retravailler un projet et revoir la question au prochain conseil municipal ; les travaux ne pouvant être réalisés pendant l'été.

Monsieur le Maire donne sa préférence au report de la question. Le Conseil est du même avis.

9. Conventions ERDF / commune de PLEUMEUR-BODOU

ERDF demande à signer avec la commune trois conventions de servitudes.

- Une convention de servitudes pour l'installation d'un poste de transformation de 17 m² à Allée Coat sur la parcelle E3 DP.
- Une convention de servitudes pour la réalisation de deux canalisations souterraines sur une longueur totale d'environ 518 mètres sur une bande de 1 mètre de large sur les parcelles AH482, AH483, AH1254, AH1256, AH1637, situées route de l'Île-Grande, en descendant vers le rond-point du centre commercial côté gauche.
- Une convention de servitudes pour la réalisation d'une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 15 mètres sur une bande de 1 mètre de large sur les parcelles E2527 et E2528, situées route de Trébeurden à Pen an Allée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, le maire à signer les conventions présentées ci-dessus.

10. SDE – Demande d'extension du réseau basse tension

ERDF a saisi le SDE pour l'extension du réseau basse tension pour la desserte en électricité d'un terrain situé 7 Karrent ar Bleiz, appartenant à Madame LE LOARER.

Le SDE facture pour ces travaux 18,05 € par mètre de réseau à construire au-delà de 30 mètres. Cette participation est demandée à la commune qui peut la répercuter au bénéficiaire (PVR - Participation pour Voirie et Réseaux ; TLE - Taxe Local d'Équipement, etc.). La commune a instauré la PVR par délibération du 14/09/2007.

Dans le cas présent, la longueur à construire étant de 57 mètres, le montant est de 487,35 € (soit 18,05 x (57-30)).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le projet d'extension du réseau basse tension pour la desserte du terrain de Madame LE LOARER et acte le versement de la participation de 487,35 € au SDE et la refacturation à Madame LE LOARER.

11. SDE – Eclairage public Cœur de bourg – 2^e tranche

Il s'agit du projet de mise en place de la 2^e tranche de l'éclairage public suite à l'achèvement des logements AKERYS.

Le coût est de 6 500 € TTC. La participation de la commune est de 3 900 € soit 60 % du coût total.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le projet présenté.

12. Règlement intérieur du Conseil municipal

L'article L.2121-8 du Code général des collectivités territoriales impose « dans les communes de plus de 3 500 habitants, que le Conseil municipal établisse son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation. Ce règlement peut être déféré au Tribunal administratif. »

Les Conseillers municipaux ont pris connaissance du règlement en vigueur sous la précédente mandature et font part des modifications qu'ils souhaitent apporter.

Concernant les questions diverses (Article 7), Monsieur le Maire propose de descendre le délai de communication de 15 à 5 jours francs. Il est rappelé que les questions diverses des différents groupes ne peuvent d'être que des questions d'ordre mineur et ne peuvent figurer en tant que telles à l'ordre du jour. Elles peuvent être communiquées aux Conseillers municipaux de façon informelle. Monsieur le Maire émet la réserve qu'il s'agisse de questions courtes à la formulation correcte.

Monsieur SEGUIN attire l'attention sur des formulations désuètes : le public doit être assis ; le vote par assis levé ; le compte-rendu est affiché dans la huitaine. Le compte-rendu ne l'est pas mais le DGS précise que les délibérations sont effectivement affichées en mairie dans ce délai.

Ces modifications prises en compte, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte son règlement intérieur.

13. Questions diverses

13.1. Projet de prise de compétence Assainissement par LTA – Information

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une information sans vote. Il fait distribuer un document de synthèse reçu de LTA au cours de la dernière réunion du Comité de pilotage Assainissement. Il s'agit d'un document de travail.

A ce sujet, Monsieur le Maire informe les Conseillers municipaux qu'ils sont tous invités le 8 juin à participer à une réunion plénière de LTA au Lycée Le Dantec de Lannion à 17h00.

13.2. Questions du groupe « Franchement à gauche »

13.2.1. Quel est l'état d'avancement du projet de logements sociaux à Kéréroc ?

Monsieur le Maire informe que le projet se poursuit avec quelques modifications des plans apportées par BSB. Le projet pourrait être présenté après l'été.

Quant aux logements BSB du bourg, Monsieur le Maire annonce que les travaux devraient commencer début juillet.

13.2.2. Quelle est la position de la municipalité concernant la politique touristique communautaire de Lannion Trégor Agglomération ?

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur L'HOTELLIER. Il indique que la municipalité est favorable à une collaboration avec LTA, avec la mise en place d'actions communes. Par contre, elle reste attachée à l'Office de tourisme de Pleumeur-Bodou qui à la particularité d'avoir une forme associative qui est très souple. Dans l'état actuel, le transfert de compétence n'est pas souhaité. La municipalité est ouverte à un conventionnement qui permet la mise en place d'actions au-delà de Pleumeur-Bodou et de l'association de la Côte de Granit Rose, comme le guide trois dimensions ou la vente de cartes. A la demande de Madame QUENIAT, Monsieur L'HOTELLIER précise que le choix n'est pas fait entre transfert de compétence, conventionnement ou le maintien dans la situation actuelle. Monsieur le Maire ajoute que le choix sera fait en Conseil municipal.

13.2.3. Avez-vous l'intention de faire vivre le groupe inter-écoles mis en place par l'ancienne municipalité ?

Une réponse positive a été donnée plus haut.

Monsieur le Maire propose un prochain Conseil municipal le jeudi 1^{er} juillet à 19h30.

La séance est levée à 21h30.

P. TERRIEN, Maire	O. BRIENT	P. LE DAUPHIN
F. NIHOARN	Y. SEGURA	Ph. BLONDE
B. L'HOTELLIER	A.-Y. LE CAROU	A. MARQUET
C. NICOL	N. TURPIN	Ch. BROUDIC
A. LE GALL	J.-Y. HELLEGOUARCH	Ch. CORBEL
V. GOASDOUE	S. CAER	Ch. GAGOUD
S. FROMENTOUX	B. LE MELLOTT	G. LE NOANE

J. VRIGNEAU	J.-Cl. JORAND	A. QUENIAT
D. LE MANCHEC	J. SEGUIN	Y. KERMORGANT